

Actiskenan 10 mg, gélule - Retrait de lot

19/11/2010
MED 10 / A 31

Bristol-Myers Squibb procède, en accord avec l'Afssaps, au rappel du lot M6518 (péréemption 04/2013) de la spécialité ACTISKENAN 10mg gélule (boîte de 14), suite à une erreur de mention sur la face principale de l'étui : "libération prolongée" au lieu de "libération immédiate". ». Cette erreur suite à un changement technique de l'étui n'impacte pas la qualité du produit.

Les officines et hôpitaux devront retourner leur stock à leur grossiste sous 10 jours.

Les grossistes devront faxer à BMS au 05 53 69 61 45 une demande de reprise pour préparation du bon de stupéfiant (nombre de boîtes à préciser) et indiquer le nom et les coordonnées téléphoniques de la personne à contacter pour organiser le retour.

Pour toute information complémentaire appeler le 01 58 83 84 96.